

# Commune de Vars



décembre 2006



Conseil & Ingénierie en Montagne et Environnement  
89 Grande Rue — 38 700 La Tronche  
SIRET : 329 658 066 000 41 — APE 742C

SOMMAIRE	
PREMIERE PARTIE	
1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION	04
2. INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DU PLU	22
3. PRESENTATION DES MOTIFS DES CHOIX OPTEES PAR LA COMMUNE	32
4. VIABILITE, REDUCTION OU DE COMPENSATION DES CONSÉQUENCES	36
5. RESUME NON TECHNIQUE	38
6. EXPOSÉ HISTORIQUE	40

Ce document a pour objectif de rendre compte des effets, potentiels ou avérés, sur l'environnement du projet de PLU, conformément aux dispositions du décret n° 2005-608 du 27 mai 2005.

Il constitue une des pièces du rapport de présentation. Cette évaluation environnementale est une évaluation ex-ante c'est-à-dire qu'elle intervient alors que la mise en œuvre du projet n'a pas encore débuté.

Les Plans Locaux d'Urbanisme — PLU — issus des lois Solidarité et Renouvellement Urbains et Urbanisme et Habitat, sont des outils de planification stratégique à l'échelle d'une commune.

Ils sont soumis à l'évaluation environnementale.

La directive européenne de 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes a été transcrite en droit français sous forme d'ordonnance en 2004 puis sous forme de deux décrets modifiant l'un le Code de l'urbanisme, l'autre le Code de l'environnement en 2005.

En application des dispositions du décret n° 2005-608 du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement et modifiant le Code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLU doit désormais :

- ➔ Analyser l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du Plan.
- ➔ Analyser les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du Plan sur l'environnement et exposer les problèmes posés par son adoption sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles qui sont désignées conformément aux articles R. 214-18 à R. 214-22 du Code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000.
- ➔ Expliquer les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable — PADD — et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées.
- ➔ Présenter les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du Plan sur l'environnement.

# 1

## **ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION**

La végétation, quel que soit le lieu, s'adapte aux conditions de sols et de climat.

En montagne, les variations d'altitude modifient le climat et interviennent donc directement sur la composition et l'évolution des sols.

Les substrats issus des matériels géologiques présents sur le territoire de Vars — calcaires, marnes, schistes, flysch sombre à petits bancs de grès de la zone sub-Briançonnaise et flysch, schistes noirs, grès calcaires de la zone Piémontaise — créent des conditions édaphiques relativement homogènes.

Toutefois, l'étagement altitudinal qui délimite les niveaux bioclimatiques décrits ordinairement dans les Alpes par les botanistes ne constitue ici que l'un des facteurs responsables des variations écologiques que l'on peut observer.

Outre l'altitude, les facteurs « *pente* » et « *exposition* » entraînent également des modifications de faciès notables.

Les principaux facteurs qui interviennent dans l'organisation du couvert végétal sont :

- ➡ le nombre de jours de gel, relativement élevé sur Vars ; c'est un facteur limitant pour la durée de la saison végétative ;
- ➡ l'ensoleillement relativement élevé dans la région, « les Alpes de Lumière », qui favorise la remontée d'espèces méridionales ;
- ➡ les précipitations limitées mais dont une partie tombe sous forme de neige (donc moins d'eau utile à la végétation) et qui n'excluent pas des périodes de sécheresse, favorables avec le bon ensoleillement aux espèces héliophiles et xéro-philés ;
- ➡ l'exposition qui amène des nuances entre versants ensoleillés où s'étendent des pâturages et des forêts de mélèzes et versants moins ensoleillés et très boisés ;
- ➡ les sols qui sont peu épais sur les crêtes, les buttes et les ruptures de pente mais plus épais en fond de vallée, où ils sont mis en culture ;
- ➡ l'occupation humaine, ancienne qui a modifié l'ordonnement naturel de la végétation (extension des zones cultivées et fauchées plutôt en adret, conservation des bois en ubac, constitution du bocage) et instauré son propre étagement de l'espace (cultures en fond de vallée et en terrasses de pied d'adret, pâturages d'intersaison à mi-pente et parcours d'estive en altitude).

D'autres facteurs interviennent dans l'organisation du couvert végétal mais de manière secondaire :

- ➡ l'enneigement qui a ici une variabilité interannuelle forte, est un facteur limitant pour la croissance des arbres en altitude ;
- ➡ la pente n'est pas un facteur limitant pour la végétation mais elle favorise les glissements dans les formations superficielles.

La situation actuelle du couvert végétal du territoire de Vars est profondément marquée par les traces de l'occupation humaine.

Les formations vraiment naturelles (*climaciques*) se cantonnent aux hauts reliefs non valorisés.

Les multiples traces de l'occupation humaine sont particulièrement fortes dans l'étage montagnard, aux abords des villages (bocage, prairies, champs) et aux abords de la station (conifères d'ornement).

Ce mémoire n'a pas pour objet de réaliser une étude exhaustive de la végétation du vaste territoire communal Varsinc (9 220 hectares) mais de mettre en évidence les principales formations que l'on peut rencontrer afin d'en déterminer les secteurs porteurs d'enjeux environnementaux.

Ce travail s'est appuyé sur un contrôle de l'occupation du sol basée sur l'interprétation de photographies aériennes « fausse couleur » et de visites botaniques sur sites (O. Senn, J. Dupuy) au cours des périodes vernale, estivale et automnale.

Les travaux de P. Ozenda (Végétation des Alpes Sud — Occidentales — Notice détaillée des cartes 60, 61, 67, 68, 75 — CNRS 1981) et de A. Lavagne (La végétation du Queyras, Phytosociologie et Cartographie — revue Biologie — Écologie méditerranéenne — tome X — 1983) du fond documentaire Cime ont été également consultés pour confrontation des relevés.

## 1.1 Occupation du sol

Cinq ensembles de milieux ont été différenciés sur le territoire de Vars :

### Un « Espace artificialisé »

Cet espace correspond à toutes les zones où l'impact des activités humaines est fort.

En plus des habitations, des bâtiments divers, des jardins d'agrément, des jardins potagers, on y a inclus les zones en travaux, les parkings, les pistes de ski non ou peu végétalisées ainsi que les pistes végétalisées, que cette végétation soit introduite (reverdissement) ou naturelle.

### Un « Espace agricole »

Cet espace correspond pour l'essentiel à des prairies fauchées ou pâturées.

### Les formations végétales de « l'étage montagnard » et de « l'étage subalpin »

Une formation végétale est définie par le recouvrement des arbres (ligneux hauts), des arbustes (ligneux bas) et des plantes herbacées.

On parle ainsi de pelouses (dominance des espèces herbacées), des fruticées ou landes (les arbustes sont dominants) et de boisements.

Par ailleurs, on définit des étages de végétation caractérisés par certaines conditions de milieu (température, humidité atmosphérique, précipitations, nébulosité...) dans lesquels se développent des espèces végétales particulières, ligneuses et herbacées, adaptées à ces conditions de milieu.

Le territoire de Vars appartient en grande partie à l'étage subalpin, qui s'étend entre 1 600 ou 1 700 (selon l'exposition) et 2 300 m environ.

À l'aval au niveau de la Magdeleine une partie limitée du territoire s'inscrit à l'étage montagnard, en dessous de 1 600 ou 1 700 m.

### Les formations végétales de « l'étage alpin »

Au-dessus de l'étage subalpin se place l'étage alpin où les conditions de milieu difficiles ne permettent pas le développement des arbres.

La limite altitudinale inférieure de cet étage se situe à environ 2 300 m.

Cet étage se caractérise par l'étendue des prairies jusqu'à des altitudes proches de 3 000 mètres, souvent pâturées l'été (alpages).

Toutes les hautes pentes de la Mayt, du Pic de Chabrières au Pic d'Escreins sont rattachées à cet étage.

### Les « formations minérales »

Ce sont les secteurs où les éléments minéraux (rochers, blocs, cailloux) représentent plus de la moitié du recouvrement au sol.

## 1.2 Description des milieux

### 1.2.1 ESPACE ARTIFICIALISÉ

#### ► Espace bâti ; jardins d'agrément ; jardins potagers :

Ce sont toutes les constructions, habitations et bâtiments divers, les jardins, les campings.

#### ► Pistes de ski plus ou moins végétalisées :

Elles correspondent à des reverdissements — fléole, fétuque rouge, achillée millefeuille, anthyllide vulnérable —, ou bien à des pelouses naturelles déjà présentes avant l'aménagement ou des pelouses s'étant reconstituées sans intervention, après une ouverture dans un boisement par exemple.

Ces milieux demandent un entretien plus ou moins important. On peut noter sur certaines pistes au sein de boisements de Mélèze, une très forte dynamique des semis de Mélèze.

#### ► Zones terrassées peu ou non végétalisées :

Elles correspondent aux zones en travaux, aux parcs de stationnement, aux pistes de ski non encore reverdiées ou bien celles où le reverdissement est problématique (sol trop superficiel, haute altitude).



### 1.2.2 ESPACE AGRICOLE

#### ► Prairies de fauche :

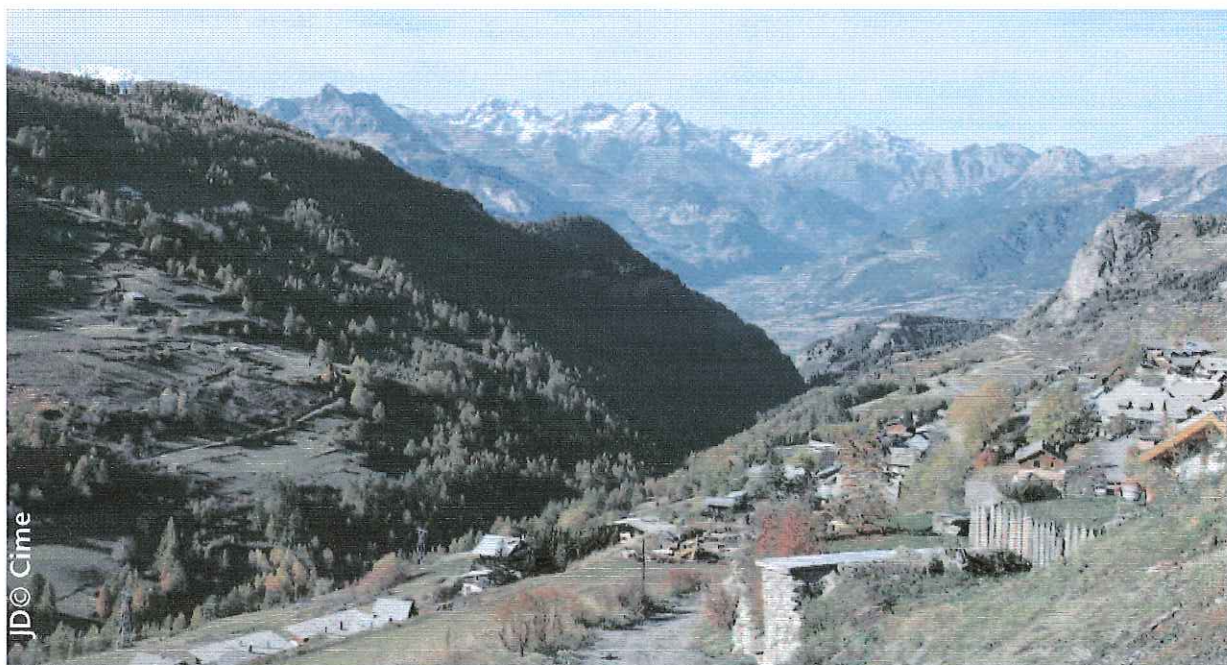
Aux abords des villages on observe des parcelles encore fauchées.

Ces prairies recèlent généralement une certaine diversité floristique, d'autant plus forte que la fumure est réduite et la fauche tardive.

Parmi toutes les espèces présente, on notera tout particulièrement l'avoine dorée — *Trisetum flavescens*, le dactyle — *Dactylis glomerata*, le sainfoin — *Onobrychis viciifolia*, le trèfle des prés — *Trifolium pratense*, le géranium des bois — *Geranium*



*sylvaticum*, le pâturin des prés — *Poa pratensis*, la fétuque rouge — *Festuca rubra*, la renouée bistorte — *Polygonum bistorta*, le lotier corniculé — *Lotus corniculatus* et dans les prés les plus secs, la fétuque ovine — *Festuca ovina*, le sainfoin des montagnes — *Onobrychis montana*, la sauge des prés — *Salvia pratensis* sont abondants.



JDO Cime

### 1.2.3 FORMATIONS VÉGÉTALES DE L'ÉTAGE MONTAGNARD

#### ► Pâtures non ou peu embroussaillées :

Ces pâtures sont établies pour la plupart sur d'anciennes terrasses cultivées ; beaucoup sont probablement établies sur d'anciens prés de fauche, reconvertis en pâturages. On retrouve beaucoup des espèces des prairies de fauche, avec en particulier le développement du trèfle rampant — *Trifolium repens*, de l'achillée millefeuille — *Achillea millefolium*, de la sauge des prés — *Salvia pratensis*, du plantain intermédiaire — *Plantago media*, de l'épervière piloselle — *Hieracium pilosella*.

Quelques arbustes sont présents : le Prunellier — *Prunus spinosa*, le rosier des chiens — *Rosa canina*, l'épine-vinette — *Berberis vulgaris*, l'aubépine — *Crataegus monogyna*, et risquent à terme d'envahir le pâturage.

#### ► Boisements de feuillus :

Ils sont extrêmement limités sur Vars et marqués par le Frêne commun — *Fraxinus excelsior*, accompagné de l'Alisier blanc — *Sorbus aria*, du bouleau verruqueux — *Betula pendula*, de l'érable sycomore — *Acer pseudoplatanus*, du noisetier — *Corylus avellana*.

#### ► Pelouses d'adret :

Bien exposées, ces pelouses ont un recouvrement élevé. On relève que le brachypode penné — *Brachypodium pinnatum* y est fréquemment dominant. Il est accompagné par le brome dressé — *Bromus erectus*, le cirse sans tige — *Cirsium acaule*, la primevère du printemps — *Primula veris*, l'euphorbe petit cyprès —

*Euphorbia cyparissias*, la pimprenelle — *Sanguisorba minor*, l'héliantheme commun — *Helianthemum nummularium*, la brize intermédiaire — *Briza media*, le lotier — *Lotus corniculatus*, l'épervière piloselle — *Hieracium pilosella*.

Parmi les arbustes les plus fréquents, on citera le genévrier commun — *Juniperus communis*.

#### ► Landes d'adret à genévrier :

Elles se développent en exposition sud et sur les pentes fortes et ravinées.

C'est genévrier commun — *Juniperus communis* qui domine la formation, accompagné du genévrier sabine — *Juniperus sabina*.

On y retrouve beaucoup d'espèces des pelouses d'adret ; l'Astragale toujours vert — *Astragalus sempervirens*, formant des coussinets épineux, est souvent présent dans ces landes.

#### ► Boisements de Pin sylvestre :

Les pins sylvestres — *Pinus sylvestris* sont souvent de belle venue, en conditions de milieu favorables. Leur développement est plus difficile sur les sols superficiels ou aux plus hautes altitudes ; on le trouve parfois en mélange avec le mélèze — *Larix decidua*.

### 1.2.4 FORMATIONS VÉGÉTALES DE L'ÉTAGE SUBALPIN

#### ► Pelouses grasses :

Ces pelouses se développent en conditions plutôt fraîches, souvent en clairières de mélezein, sur des terrains à faible pente.

La pelouse est dense et assez haute et la diversité floristique peut y être élevée.

On note la présence de la fétuque rouge — *Festuca rubra*, de l'agrostide commune — *Agrostis vulgaris*, du dactyle — *Dactylis glomerata*, de la fléole des Alpes — *Phleum alpinum*, du pâturin des prés — *Poa pratensis*, du fenouil des Alpes — *Meum athamanticum*.



JD © Cime

### ⇒ Pelouses d'alpage :

Elles présentent une grande diversité de faciès :

#### ⇒ Pelouses à fétuque paniculée :

La fétuque paniculée ou queyrel — *Festuca paniculata*, graminée formant des touffes de grande taille, est présente sur le territoire et souvent dominante.

#### ⇒ Pelouses à laïche toujours verte et plantain des Alpes :

Ces pelouses sont localisées en bas de versant, sur pente faible ou moyenne. En plus de la laïche toujours verte — *Carex sempervirens*, les espèces à rosette peuvent être nombreuses comme l'épervière piloselle — *Hieracium pilosella* ou le plantain des Alpes — *Plantago alpina*, de même que des espèces à port étalé, comme l'alchémille à folioles pliées — *Alchemilla plicatula*.

#### ⇒ Pelouses d'adret :

Sur les pentes les plus fortes, les pelouses sont parfois moins denses. On y observe le brachypode penné — *Brachypodium pinnatum*, la séslerie bleuâtre — *Sesleria caerulea*, l'astragale toujours verte — *Astragalus sempervirens*, l'hélianthème commun — *Helianthemum nummularium*, la globulaire à feuilles en cœur — *Globularia cordifolia*.

#### ⇒ Pelouses à nard raide :

Elles sont localisées sur les replats, les sommets de buttes, les pentes douces et sont soumises à un pâturage intense ; le nard raide ou poil de chien — *Nardus stricta*, graminée aux feuilles raides, le plus souvent refusé par le bétail, est accompagné par l'arnica des montagnes — *Arnica montana*, le trèfle alpin — *Trifolium alpinum*, la fétuque rouge — *Festuca rubra*.

### ⇒ Reposoirs :

très ponctuellement, on rencontre des petites zones où les troupeaux se rassemblent et apportent une fumure organique importante ; des espèces nitrophiles se développent comme le chénopode bon-Henri — *Chenopodium bonus henricus* ou la grande ortie — *Urtica dioica*.

### ⇒ Landes d'adret :

Ces landes à genévrier couché — *Juniperus nana* et genévrier sabine — *Juniperus sabina* se repèrent dans les stations plutôt chaudes et sèches, où l'enneigement est faible et le déneigement précoce.

### ⇒ Landes d'ubac :

Ces milieux sont souvent hétérogènes, parfois colonisés par les mélèzes ; le rhododendron — *Rhododendron ferrugineum*, la myrtille — *Vaccinium myrtillus* sont fréquents. L'épilobe à feuilles étroites — *Epilobium angustifolium* peut former des peuplements importants.

### ⇒ Boisements de Mélèze :

Le Mélèze profite du climat lumineux présent à cette altitude ; au-dessus de 2 200 m, les arbres sont plus clairsemés.

Espèce pionnière, le Mélèze colonise des éboulis, des pelouses ouvertes, des pistes de ski nouvellement ouvertes ; il peut descendre dans l'étage montagnard supérieur.



C'est l'essence forestière la plus abondante sur le territoire varsinc, le sous-bois est formé d'une strate herbacée bien développée, avec la fétuque rouge — *Festuca rubra*, l'agrostide commune — *Agrostis vulgaris*, la fétuque jaunâtre — *Festuca flavescens*, en conditions de milieu favorables (bonne exposition, pente faible à moyenne) ; la qualité pastorale est plus faible en exposition nord, sur pente forte ou sol caillouteux.

### 1.2.5 FORMATIONS VÉGÉTALES DE L'ÉTAGE ALPIN

#### ⇒ Pelouses à Nard :

Dans les pelouses à nard raide — *Nardus stricta*, laîche toujours verte — *Carex sempervirens* et trèfle alpin — *Trifolium alpinum*, la végétation est peu dense et basse et se localise sur les replats et les pentes faibles.

#### ⇒ Pelouses à Plantain des Alpes :

Dans les dépressions et les replats longtemps enneigés on trouve les formations de pelouses à plantain des Alpes — *Plantago alpina*, saule herbacé — *Salix herbacea*, nard raide — *Nardus stricta*, trèfle alpin — *Trifolium alpinum*, trèfle de Thal — *Trifolium thalii*.

#### ⇒ Pelouses à Élyne :

Les pelouses à élyne en épi — *Kobresia myosuroides* et jonc trifide — *Juncus trifidus* : se localisent sur les hauts de versant, les croupes ou les mamelons ventés.

#### ⇒ Landines alpines :

Ces landines sont dominées par l'airelle bleutée — *Vaccinium uliginosum*, accompagnée par le saule herbacé — *Salix herbacea*, l'airelle du Mont-Ida — *Vaccinium vitis-idaea*, la canche flexueuse — *Deschampsia flexuosa*, la luzule jaune — *Luzula lutea*, la renouée vivipare — *Polygonum viviparum*.

## 1.2.6 FORMATIONS MINÉRALES

### ► Pelouses rocailleuses ; pierriers ; mosaïques de pelouses et d'éboulis :

La végétation peut être disposée en festons, avec l'avoine des montagnes — *Helictotrichon sedenense*, la séslerie bleuâtre — *Sesleria caerulea*, la fétuque naine — *Festuca quadrifolia*, la fétuque ovine — *Festuca ovina*, la canche flexueuse — *Deschampsia flexuosa*.

On note également la présence de la dyade à huit pétales — *Dryas octopetala*, de l'hélianthème commun — *Helianthemum nummularium*, de la globulaire à feuilles en cœur — *Globularia cordifolia*.

Si la durée d'enneigement est plus importante, ces milieux sont colonisés par le saule à feuilles émoussées — *Salix retusa*, le saule réticulé — *Salix reticulata*, la renouée vivipare — *Polygonum viviparum*, la saxifrage à feuilles opposées — *Saxifraga oppositifolia*.



### ► Éboulis, substrats non ou peu végétalisés :

La végétation est très sporadique constituée d'espèces pionnières qui varient selon la nature du substrat et la granulométrie.

Aux altitudes les plus basses (étage montagnard), c'est la Calamagrostide argentée — *Achnatherum calamagrostis* qui domine dans les éboulis.

Aux étages subalpin et alpin, sur les éboulis marno-calcaires à éléments fins, on rencontre la Fétuque naine — *Festuca quadriflora*, la renoncule de Séguier — *Ranunculus seguieri*; dans les éboulis à éléments plus grossiers, on observe la Saxifrage à feuilles opposées — *Saxifraga oppositifolia*, l'avoine distique — *Trisetum distichophyllum*.

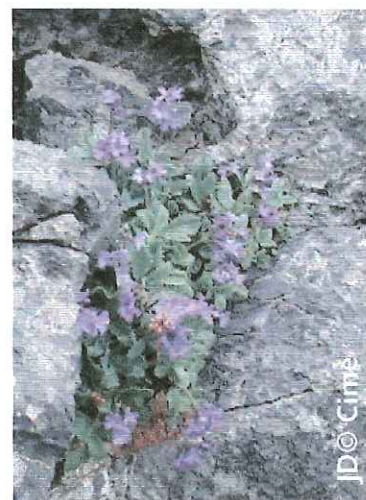


C'est dans ces éboulis que l'on peut observer la Bérardie à tige courte — *Berardia subcaulis* qui bénéficie d'un statut de protection intégrale.

### ► Rochers ; parois rocheuses :

Quelques espèces réussissent à s'implanter dans les fissures des rochers où les conditions de vie sont particulièrement sévères comme la primevère marginée — *Primula marginata* qui bénéficie également d'un statut de protection intégrale.

Les espèces ligneuses sont très peu nombreuses ; le Genévrier nain — *Juniperus nana* est parfois présent.



## 1.3 Enjeux floristiques

Sur le territoire varsinc, deux ensembles de milieux révèlent une richesse floristique exceptionnelle, le Val d'Escreins et les environs du col de Vars.

Ailleurs, sur tout le territoire de la commune, de nombreuses stations d'espèces remarquables sont présentes et doivent impérativement être respectées et protégées :

Il s'agit de :

<i>Aquilegia alpina</i>	l'ancolie des Alpes
<i>Astragalus alopecurus</i>	l'astragale queue-de-renard
<i>Berardia subacaulis</i>	la bérardie à tige courte
<i>Eryngium alpinum</i>	le chardon bleu
<i>Gagea villosa</i>	la gagée des champs
<i>Hierochloë odorata</i>	l'hierochloë odorante
<i>Primula marginata</i>	la primevère marginée

qui sont des espèces protégées au niveau national et :

<i>Juncus arcticus</i>	le jonc arctique
<i>Pyrola media</i>	la pyrole intermédiaire
<i>Ranunculus parnassifolius</i>	la renoncule à feuilles de parnassie
<i>Saxifraga biflora</i>	la saxifrage à fleurs par deux
<i>Saxifraga diapensioides</i>	la saxifrage fausse diapensie

espèces protégées au niveau régional.

### 1.3.1 LE VAL D'ESCREINS :

Cette réserve se situe dans un vallon hérissé de sommets : Pic de la Font Sancte, Pointe d'Escreins, Pic des Houerts, la Main de Dieu, Pic d'Escreins ; l'intérêt biologique, floristique et faunistique y est très fort.

Le vallon comporte une grande diversité en ce qui concerne les massifs forestiers.

On y trouve des pinèdes sèches à Pin sylvestre — *Pinus sylvestris*, des pinèdes à Pin à crochets — *Pinus uncinata*, des sapinières, des pessières (forêts d'Épicéa), des mélezeins, avec, en sous-bois, des pelouses ou des landes à rhododendron où le Pin cembro — *Pinus cembra* est également présent.

Sur le dôme de la Mortice s'épanouit une flore remarquable à renoncule des glaciers — *Ranunculus glacialis*, campanule du Mont-Cenis — *Campanula cenisia*, achillée naine — *Achillea nana*, primevère marginée — *Primula marginata*, saxifrage fausse diapensie — *Saxifraga diapensioides*.

Ce vallon recèle un grand nombre de taxons protégés :

Au niveau national : la laïche faux-pied d'oiseau — *Carex ornithopoda*, le sabot-de-vénus — *Cypripedium calceolus*, l'épipogon sans feuilles — *Epipogium aphyllum*, la primevère marginée — *Primula marginata*.

Au niveau régional: la bardanette à sépales réfléchis — *Lappula deflexa*, la listère à feuilles en cœur — *Listera cordata*, la renoncule à feuilles de parnassie — *Ranunculus parnassifolius*, la saxifrage fausse diaspense — *Saxifraga diapsenioides*.

### 1.3.2 LE COL DE VARS ET LE REFUGE NAPOLEON

Cette portion de haute montagne offre une variété de milieux et de biotopes, et une multitude d'espèces rares formant un ensemble d'un intérêt floristique et écologique rarement égalé.

Cette zone enserrée autour du col de Vars est un des hauts lieux de l'endémisme boréo-alpin.

Les biotopes les plus remarquables se situent autour des rives du Chagne, de la butte de Serre-Meyran et de la forêt de Font Bonne.

Les forêts mixtes à Mélèze — *Larix decidua* et Pin cembro — *Pinus cembra* voient parfois s'épanouir une mégaphorbiaie (formation à hautes herbes sur sol riche et frais); en situation plus élevée se développe la lande à myrtille et à rhododendron.

La prairie à fétuque paniculée — *Festuca paniculata* est une des plus riches des Alpes du sud.

L'élément « boréal » se réfugie essentiellement autour des marécages.

Les ensembles de bas-marais reposent sur plusieurs mètres de tourbe, ce qui leur confère un grand intérêt scientifique.



Cette zone recèle également plusieurs taxons protégés:

Au niveau national: l'ail raide — *Allium lineare*, le panicaut des Alpes — *Eryngium alpinum*, l'hierochloé odorante — *Hierochloë odorata*;

Au niveau régional: le jonc arctique — *Juncus arcticus*, la renoncule à feuilles de parnassie — ***Ranunculus parnassifolius***, la petite utriculaire — *Utricularia minor*.

## 1.4 Faune

L'ensemble du territoire varsinc présente une grande variété de milieux qui constituent autant de biotopes. Cela tient notamment à la présence de la réserve naturelle du Val d'Escreins, à l'imbrication d'espaces découverts (prés, pistes de ski) et d'espaces forestiers. Les cols vers le sud (notamment celui de Vars) ne sont pas des couloirs de migration importants.

La faune y est ainsi d'une grande diversité.

### Les forêts montagnardes et subalpines

Les forêts créent un continuum entre la plaine et l'étage subalpin.

Elles constituent un habitat apprécié par de nombreux passereaux parmi lesquels on peut citer sans exhaustivité ; le Bec-croisé des sapins *Loxia curvirostra* — la Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla* — le Grimpereau des bois *Certhia familiaris* — le Merle noir *Turdus merula* — à plastron *T. torquatus* — les Mésanges noire *Parus ater* — bleue *P. caeruleus* — huppée *P. cristatus* — charbonnière *P. major* — à longue queue *Aegithalos caudatus* — le Pinson des arbres *Fringilla coelebs* — le Pipit des arbres *Anthus trivialis* — le Roitelet huppé *Regulus regulus* — la Sittelle torchepot *Sitta europaea* — le Sizerin flammé *Carduelis flammea* — le Troglodyte mignon *Troglodytes troglodytes* — qui peuvent y vivent en nombre.

On trouve également au côté du fond habituel de la faune sauvage forestière ; Blaireau *Meles meles* — Martre *Martes martes* — Fouine *Martes foina* — Belette *Mustela nivalis* — présents mais en nombre limité, Écureuil *Sciurus vulgaris* — Mulot sylvestre *Apodemus sylvaticus* — Renard *Vulpes vulpes* — Sanglier *Sus scrofa* — (peu abondant sur Vars), de grands ongulés comme le Chevreuil — *Capreolus capreolus* — qui s'aperçoit régulièrement en plusieurs points de la commune et souvent à proximité des habitations, le Cerf *Cervus elaphus*.

Le Loup *Canis lupus*, espèce en expansion en France, est sans doute présent mais les cadavres d'animaux attaqués sont rares à la différence du Queyras oriental.

En limite supérieure, la forêt subalpine abrite le tétras-lyre *Tetrao tetrix* — espèce à l'éthologie complexe et dont la présence reflète d'une bonne variété biologique d'un milieu.

Le tétras-lyre recherche les grandes clairières et les lisières des forêts alpines. Il a besoin d'un milieu mixte entre la forêt et la lande, comportant des espaces dégagés et des arbres, en lisière ou en mosaïque. Il lui faut un couvert au sol pour gîter, nicher, s'alimenter ; des arbres pour percher et guetter ; des surfaces dégagées où circuler en paradant. Il est très lié, pour le couvert comme pour le gîte à la présence d'arbustes de la famille des éricacées (airelle, myrtille...). Il est relativement abondant sur Vars (une centaine de sujets) et fréquente principalement trois zones, abords du col aux Escondus, bois de Peynier, bois Noir et Laver, et enfin de Peyrol à Pra Pioussel.



## Les formations basses d'altitude

Il est admis que les milieux bas d'altitude (pelouses) abritent potentiellement une faune peu abondante mais originale. Les peuplements de vertébrés sont relativement pauvres en espèces du fait de la simplicité de la structure verticale de la végétation avec, en particulier, la faible extension de la structure ligneuse.

### Pelouses et rochers

L'avifaune des pelouses comprend des petites espèces à distributions plus ou moins continues et de grosses espèces beaucoup plus localisées: Rouge-queue noir *Phoenicurus ochruros* — Traquet motteux *Oenanthe oenanthe* — et accenteur alpin *Prunella collaris* — dans les pelouses ponctuées de rochers et d'éboulis, Pipit spioncelle *Anthus spinoletta* — et Alouette des champs *Alauda arvensis* — dans les pelouses plus denses, Chocard à bec jaune *Pyrrhonorax graculus* — Crave à bec rouge — *P. pyrrhonorax* — Tichodrome échelette *Tichodroma muraria* — dans les falaises rocheuses.

Le Lagopède *Lagopus mutus* — emblématique espèce arctique des hautes pentes dont les populations ont été isolées dans les massifs alpin et pyrénéen lors des dernières glaciations est présent dans le secteur de l'Eyssina et en Val d'Escreins mais il présente des effectifs réduits de même que la Perdrix bartavelle *Alectoris graeca* qui fréquente une strate altitudinale moins élevée qui régresse en France depuis les années soixante avec l'abandon des cultures, et l'hybridation avec la Perdrix rouge *Alectoris rufa* dont des individus d'élevage sont relâchés à des fins cynégétiques.

Le territoire de Vars constitue également un territoire de chasse pour l'Aigle royal *Aquila chrysaetos* — nicheur dans le Val d'Escreins.

Parmi les mammifères, outre la marmotte *Marmotta marmotta* — caractéristique de ces milieux, on peut également observer épisodiquement le passage de grands ongulés d'altitude; chamois *Rupicapra rupicapra* dont quelques hardes transitent au printemps et en automne entre le vallon Laugier et l'Eyssina.

## La faune exceptionnelle

Une faune aquatique est présente dans le torrent du Chagne et le lac du refuge Napoléon où s'observent quelques oiseaux d'eau à la belle saison Canard colvert *Anas platyrhynchos* — Poules d'eau *Gallinula chloropus*.

Elle est cependant peu abondante en raison de l'altitude. La truite fario est l'espèce la plus répandue. Elle est présente naturellement mais l'association de pêche locale qui délivre une centaine de cartes par an dont 80 % aux touristes, effectue des lâchers pour maintenir l'équilibre. Le lac compte aussi des vairons

## La faune exceptionnelle

Le territoire Varsinc accueille également quelques espèces, amphibien et coléoptères, rares et originales. Ainsi, les pentes du col de Vars constituent avec celle de l'Adret Rambert sur Saint-Étienne-de-Tinée une des deux stations connues pour un petit longicorne extrêmement rare, endémique français inféodé à la Potentille de Crantz *Potentilla crantzii* — le *Brachyta borni* Ganglbauer 1903.

## 1.5 Classements relatifs au patrimoine naturel

La richesse du patrimoine naturel a pour conséquence la présence de plusieurs classements de protection et d'inventaires.

### 1.4.1 ZNIÉFF

Les ZNIÉFF constituent un inventaire dont l'objectif est l'identification des secteurs d'intérêt majeur en matière de patrimoine naturel.

Par la délimitation de deux types de zonages, ces listes traduisent deux approches complémentaires: la présence avérée d'espèces ou de milieux de grand intérêt au sein des zonages de type I, la prise en compte de fonctionnalités à plus grande échelle — bassins versants sensibles, couloirs de communication pour la faune, secteurs conservant un niveau global élevé de biodiversité... — pour les zonages de type II.

Les ZNIÉFF sont une photographie du patrimoine vivant et de sa connaissance à un moment donné.

Elles n'ont pas pour fonction de proposer des orientations de gestion et n'engendrent aucune contrainte réglementaire. Elles peuvent cependant être utilisées comme argument par la justice lorsque celle-ci doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard de différentes dispositions sur la protection des milieux naturels.

Cet inventaire initié en 1982 a été rénové récemment, et cette rénovation est en attente de validation finale mais c'est cette version qui a été prise en compte au sein de ce PLU.

#### ⇒ ZNIÉFF de type I:

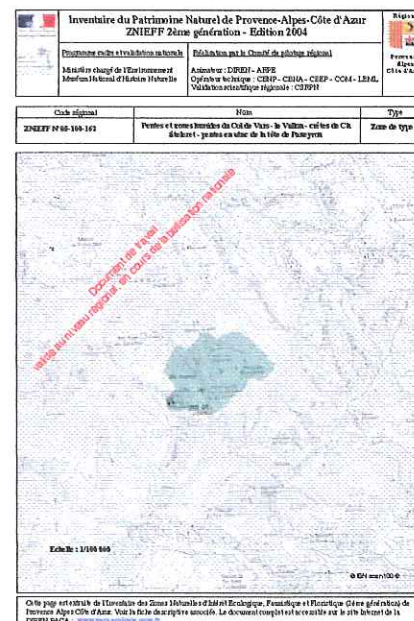
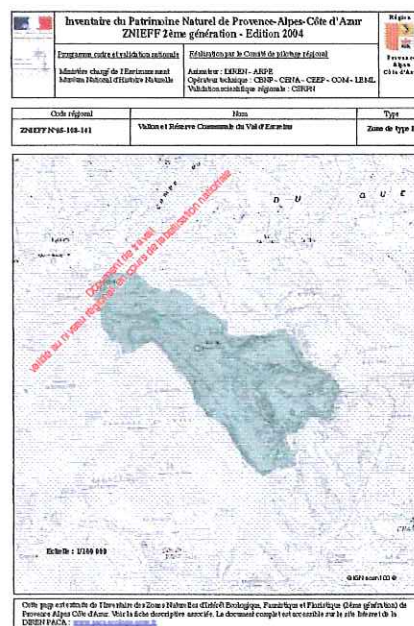
**0502Z00: Val d'Escreins**, reprise sous le numéro 05-108-141 dans la révision

La ZNIÉFF du Val d'Escreins est une réserve de nature qui s'étend sur 4 000 ha soit près de la moitié de la superficie communale. Elle englobe les bassins-versants de Laugier et Escreins, qui forment l'est de la commune. Il s'agit d'une zone protégée depuis 1965 par des arrêtés municipaux et gérée par un comité tripartite associant la mairie de Vars, la DDAF et l'Université scientifique de Marseille. Ses principaux intérêts sont faunistiques (chamois, tétras-lyre, rapaces dont l'aigle royal), forestier (grande diversité d'associations), floristique (espèces arctico-alpines), géomorphologique (formations glaciaires dont les sols polygonaux).

**0503Z00: Col de Vars – refuge Napoléon**, reprise sous le numéro 05-100-162

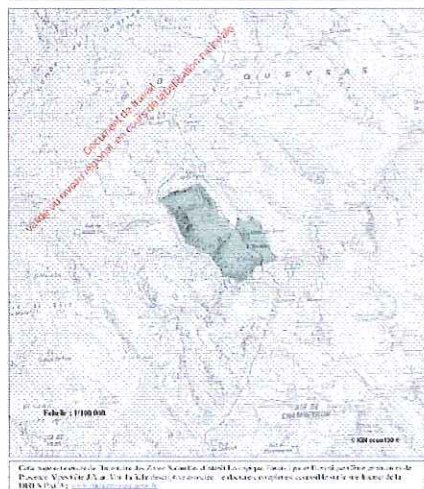
La ZNIÉFF du col de Vars et du refuge Napoléon est moins étendue (800 ha), d'altitude moyenne plus élevée (de 1960 à 2 857 mètres).

Ses principaux intérêts sont floristiques avec notamment des espèces boréales autour des marécages. Les marécages reposent sur plusieurs mètres de tourbe ce qui leur confère un intérêt palynologique particulier.



<b>Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur</b> <b>ZNIEFF 2ème génération - Edition 2004</b>		
Département de la Haute-Alpes Ministère de l'Équipement, du Transport, du Logement et du Tourisme Ministère National de l'Équipement, du Transport, du Logement et du Tourisme	Direction régionale de l'Équipement, du Transport, du Logement et du Tourisme Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, du Logement et du Tourisme Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, du Logement et du Tourisme	Provence-Alpes-Côte d'Azur 05-108-140

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF 05-108-140	Cirque et lac Sainte-Anne - lacs des Rousiers	Zone de type I



### Cirque et lac Sainte Anne; numéro 05-108-140

Répartie entre 2050 et 3385 m d'altitude, cette zone de 1087 ha est comprise dans les étages de végétation subalpin supérieur, alpin et nival.

Sa flore est d'une grande valeur patrimoniale et recèle de nombreuses espèces végétales endémiques dont une petite fougère — le Cystoptéris des montagnes — très rare et présente dans seulement deux stations dans le département des Hautes-Alpes.

### ⇒ ZNIEFF de type II:

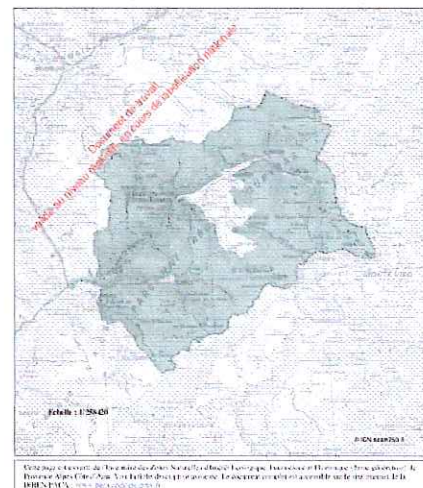
### Vallées et Parc naturel du Queyras — val d'Escreins; numéro 05-108-100

Cette vaste zone — 58 700 ha — correspond pour l'essentiel au périmètre du Parc Naturel Régional du Queyras.

Sa flore est d'une très grande valeur patrimoniale — soixante-dix-sept espèces végétales déterminantes — et recèle de nombreuses espèces rares, protégées — vingt-huit au niveau national — ou remarquables.

<b>Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur</b> <b>ZNIEFF 2ème génération - Edition 2004</b>		
Département de la Haute-Alpes Ministère de l'Équipement, du Transport, du Logement et du Tourisme Ministère National de l'Équipement, du Transport, du Logement et du Tourisme	Direction régionale de l'Équipement, du Transport, du Logement et du Tourisme Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, du Logement et du Tourisme Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, du Logement et du Tourisme	Provence-Alpes-Côte d'Azur 05-108-100

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF 05-108-100	Vallées Parc Naturel Régional du Queyras - val d'Escreins	Zone de type II



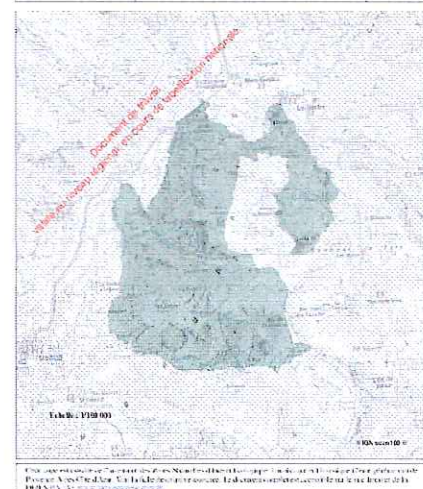
### Forêts et crêtes de Risoul et de Saluces — pic du Clocher — adret de Crévoux; numéro 05-109-100

Cette zone de 7 571 ha se caractérise par de vastes mélezeins qui couvrent les versants en ubac et par des étendues herbeuses d'alpages, pelouses alpines et prairies.

Elle recèle de nombreuses espèces végétales rares, dont le Lythrum à feuilles de Thym, espèce rarissime des zones humides, dont on ne compte que deux stations dans le département et la Pivoine officinale plante spectaculaire des bois clairs, lisières et landes.

<b>Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur</b> <b>ZNIEFF 2ème génération - Edition 2004</b>		
Département de la Haute-Alpes Ministère de l'Équipement, du Transport, du Logement et du Tourisme Ministère National de l'Équipement, du Transport, du Logement et du Tourisme	Direction régionale de l'Équipement, du Transport, du Logement et du Tourisme Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, du Logement et du Tourisme Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, du Logement et du Tourisme	Provence-Alpes-Côte d'Azur 05-109-100

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF 05-109-100	Forêts et crêtes de Risoul et de Saluces - pic du Clocher - adret de Crévoux	Zone de type II



## 1.6 Classements relatifs au patrimoine culturel

### SAINT - PAUL - UBAYE LES ABORDS DU COL DE VARS

Alpes de haute  
Provence (04)  
**47**  
site inscrit

#### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

**Site inscrit** Arrêté du 16 octobre 1941

**Autres mesures de protection concernant le site**

Aucune

**Propriété**

**Superficie**

**Autres sites protégés sur la commune**

Etat et privée

436 ha

- SC le groupe de colonnes coiffées (12.07.1941)
- SC de la redoute de Berwick (29.0.1.1940)
- SC du pont et du plateau du Châtellet (10.05.1938)
- Zone de protection du village



#### COMPOSANTES DU SITE

##### Motivation de la protection

"Nous avons, l'an dernier à la même époque, proposé à la commission supérieure l'établissement de périmètres de classement autour de quelques grands cols des Alpes. Cette proposition nous avait alors paru indispensable pour nous permettre de surveiller étroitement ces points culminants des routes touristiques de plus en plus menacés par l'installation de lignes électriques ou de baraquements médiocres, débits de boissons, cartes postales ou autres. Cette politique de prévoyance ayant déjà porté ses fruits (...) nous n'hésitons pas à demander à nouveau un avis favorable pour l'institution d'autres périmètres autour des principaux autres cols des Alpes, notamment ceux utilisés par la fameuse RN 202"  
Extrait du rapport de la Commission des sites - G.H. Lestel- Décembre 1937, inclus dans la proposition d'inscription.

SC : Site Classé / SI : Site Inscrit / MH : Monument historique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

## Etat actuel / Observation

Le col de Vars fait partie des grands cols alpins qui ponctuent l'itinéraire touristique reliant les Alpes à la Côte-d'Azur, par la fameuse ancienne RN202 "Paris-Lyon-Méditerranée", devenue RD902. Ce site "historique", avec le refuge Napoléon construit en 1858, qui se développe immédiatement en amont de la station de Vars-les-Claux, connaît depuis le début du XXème siècle une fréquentation touristique importante. La route et le col constituent à la fois un itinéraire routier touristique et un haut lieu du cyclisme. Les différents sentiers balisés offrent de nombreuses possibilités de randonnées. Les abords du col se composent d'espaces vallonnés bordés par des crêtes rocheuses offrant dans ses replis de petits lacs ourlés de roselières. Le site même du col présente un vaste terre-plein de stationnement et quelques commerces.

## LOCALISATION ET PERIMETRE

Les abords du Col de Vars, comprenant les territoires situés dans la commune ainsi délimités :

- Tête de Paneyron, limite départementale jusqu'au point d'intersection des limites respectives des communes de Saint-Paul-Sur-Ubaye, Crévoux et Vars, ligne de moindre pente de ce point jusqu'au pont sur le Crachet du chemin stratégique; rive gauche du Crachet jusqu'à un point situé à 500m en ligne droite du clocher de Mélézen, arc de circonférence de 500m de rayon autour du clocher de Mélézen jusqu'au ravin de Reynier; lit du Reynier, jusqu'à la tête de Paneyron, point d'origine du périmètre.

Ces terrains appartiennent aux propriétaires indiqués sur liste annexée, englobant les parcelles cadastrales suivantes : Section K - N° 1 à 127, 676 à 679, 681p à 722, 724 à 732, 734 à 742p, 744, 746 à 768, 771 à 775, 777 à 814p, 816p à 839, 844 à 849, 852 à 862p, 866 à 877, 879 à 912, 915 à 920, 922 à 982, 984 à 991, 994, 995p, 997p, 1000 à 1005, 10007 à 1041p, 1043 à 1046, 1049 à 1053, 1055 à 1066, 1068 à 1087p, 1357, 1358, 1358bis, 1417 à 1426, 1428p à 1455, 1457 à 1460, 1462 à 1469, 1473 à 1484, 1486 à 1489, 1493 à 1504.

(Arrêté du 16 octobre 1941)

Situation IGN 1/25.000ème

Partie du site inscrit dans le 05



Périmètre du site inscrit dans le 04

Source : fichier départemental des sites inscrits 04 - DIREN PACA & SDAP 04

# 2

## **INCIDENCES PRÉVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLU**

## 2.1 Problématique et enjeux du territoire

### Des richesses naturelles considérables

Au carrefour de grands ensembles biogéographiques, le territoire varsinc — aux portes du Parc naturel régional du Queyras — dispose d'un patrimoine naturel remarquable.

Cette richesse entraîne en contrepartie la présence de nombreuses contraintes liées à sa protection indispensable ou à la prise en compte des aléas induits par cette présence. En effet, la pression urbaine, longtemps réduite s'est accélérée depuis une trentaine d'années avec la dynamique touristique, pesant sur les espaces sensibles mais aussi sur les éléments naturels plus ordinaires.

Si la présence de multiples contraintes réglementaires au POS a permis de limiter les conséquences du développement territorial sur les espaces naturels et agricoles, Il apparaît clairement aujourd'hui que la commune est à la croisée des chemins: apparition nouvelle de conflits à connotations écologiques, recul de l'activité humaine sur certains espaces naturels ou agricoles avec apparition d'espaces en friches, demande de services et d'aménagements par la population permanente, demande de statu quo par des résidents secondaires, sont autant de signaux qui nécessitent une réinterrogation du modèle de développement du territoire varsinc.

Les cas de l'agriculture et des paysages sont à ce titre emblématiques car ils sont à l'intersection directe entre le patrimoine naturel et l'activité humaine et la dégradation de leur situation est très rapidement perceptible, au moins visuellement.

Le principe de précaution et la vision à très long terme de la commune sont indispensables pour que les générations futures puissent bénéficier d'un environnement préservé et disposer des ressources nécessaires à leur développement. Ainsi, la maîtrise qualitative et quantitative de l'évolution de l'urbanisation et de la consommation du foncier est un enjeu important pour connaître un développement équilibré.

L'aménagement du territoire, acte généralement irréversible, se fait principalement sur les espaces naturels car la commune ne dispose pas de potentiel significatif de renouvellement urbain. Il est donc particulièrement vital de bien penser l'extension de la tache urbaine, à la fois pour les conséquences directes de l'évolution du mode d'occupation du sol, exemple de la perte directe du foncier agricole, mais aussi et surtout pour les impacts indirects liés à l'utilisation nouvelle de ces espaces, exemple du développement des conflits d'usage entre résidents et touristes.

Le projet d'aménagement du PLU de Vars doit donc à la fois assurer de façon pérenne la vocation des espaces naturels par une destination et une utilisation des sols claire. Mais il doit également encourager un développement bien intégré, qui limite les impacts sur l'environnement, notamment au travers de la gestion économe de l'espace, de la prise en compte des risques naturels, de la réduction de l'impact écologique des constructions et de la rationalisation des déplacements internes.

Consciente de ces enjeux la commune de Vars dans sa définition du PLU et du PADD a opté pour une densification extension des pôles bâtis existants, hameaux et station, et pour un statu quo pour les zones à enjeu patrimonial.

## 2.2 La station des Claux

Pour le secteur des Claux, les orientations du PADD ont défini l'ouverture à l'urbanisation de trois nouvelles zones:

En rive gauche du Chagne:

Les secteurs de Fontbonne et du Fournet (qui ont fait l'objet d'une validation UTN) et qui permettront:

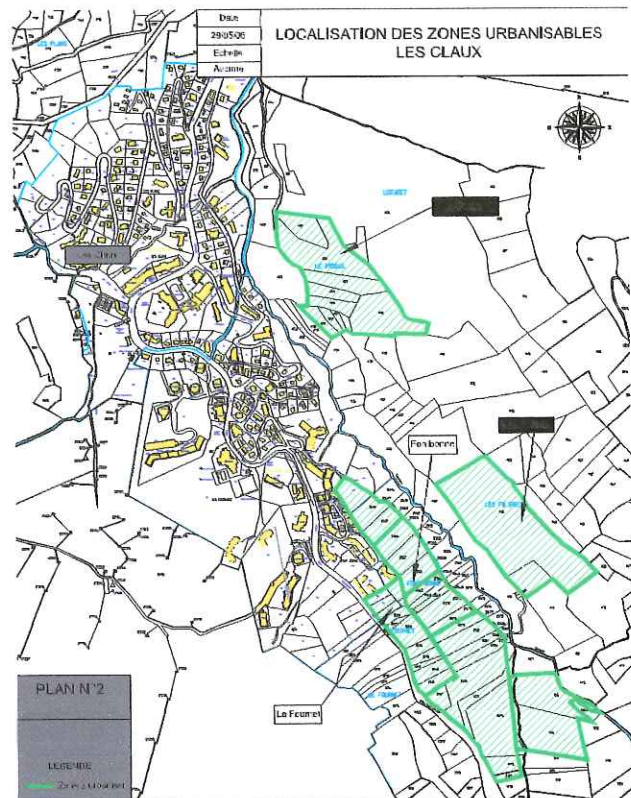
**Fontbonne** — réalisation de 750 lits touristiques pour une première tranche (2007) et 3 400 lits supplémentaires en seconde tranche.

**Fournet** — réalisation de 1 200 lits touristiques.

En rive droite du Chagne:

Le secteur des **Filières** pour 1 000 lits touristiques environ.

Le secteur du **Pissail** pour 800 lits touristiques environ.



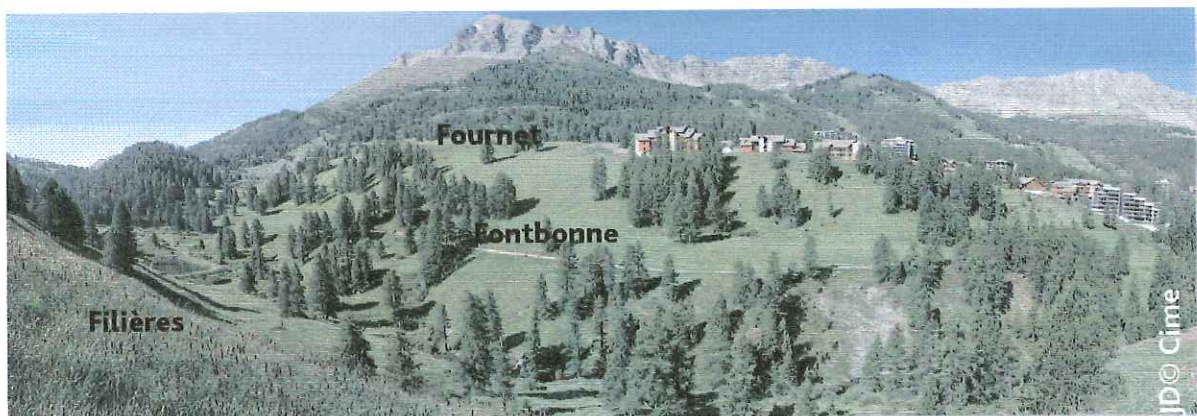
### Milieu naturel

Le secteur de Fontbonne- Fournet est situé sur un versant à pente moyenne, en limite sud-est de la station des Claux.

Il est orienté nord-est et est compris entre 1 880 m (torrent du Chagne) et 1 950 mètres environ.

Le recouvrement végétal correspond à une pelouse de fétuque paniculée « queyrellin » parsemée de quelques bosquets de mélèzes sous lesquels se développe une végétation exigeant des conditions de milieu plus fraîches.

Sur le replat de Font Bonne, ainsi qu'aux abords des torrents, se développe une végétation hygrophile, avec des fourrés de saules; ces zones se trouvent en marge du site à aménager.





Détail des espèces herbacées du queyrellin :

<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante
<i>Arnica montana</i> L.	Arnica des montagnes
<i>Biscutella laevigata</i> L.	Biscutelle lisse — Lunetière
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. Beauv.	Brachypode penné
<i>Bunium bulbocastanum</i> L.	Noix de terre
<i>Bupleurum ranunculoïdes</i> L.	Buplèvre fausse renoncule
<i>Campanula barbata</i> L.	Campanule barbue
<i>Campanula scheuchzeri</i> Vill.	Campanule de Scheuchzer
<i>Carlina acaulis</i> L.	Baromètre
<i>Centaurea uniflora</i> Turra <i>uniflora</i>	Centauree uniflore
<i>Cerastium arvense</i> L. <i>strictum</i> (Koch) Gremli	Céraiste raide
<i>Cirsium acaule</i> Scop.	Cirse acaule
<i>Crepis bocconei</i> P.D. Sell	Crépide des montagnes
<i>Cruciata glabra</i> (L.) Ehrend.	Croisette du printemps
<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin.	Canche flexueuse
<i>Dianthus pavonius</i> Tausch	Céillet négligé
<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	Euphorbe à feuilles de cyprès
<i>Festuca laevigata</i> Gaudin	Fétuque lisse — Fétuque ovine
<i>Festuca nigrescens</i> Lam.	Fétuque noirâtre
<i>Festuca paniculata</i> (L.) Schinz & Thell.	Fétuque paniculée — Queyrel
<i>Festuca violacea</i> Gaudin violacea	Fétuque violette
<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet mollugine
<i>Galium pumilum</i> Murray	Gaillet nain
<i>Galium verum</i> L.	Gaillet vrai — Gaillet jaune
<i>Gentiana acaulis</i> L.	Gentiane acaule
<i>Geum montanum</i> L.	Benoîte des montagnes
<i>Helianthemum grandiflorum</i> (Scop.) DC.	Hélianthème à grandes fleurs
<i>Hieracium cymosum</i> L.	Épervière en cyme
<i>Hieracium murorum</i> L.	Épervière des murs
<i>Hieracium pilosella</i> L.	Épervière piloselle
<i>Hypericum richeri</i> Vill.	Millepertuis de Richer
<i>Hypochaeris maculata</i> L.	Porcelle tachetée
<i>Laserpitium halleri</i> Crantz	Laser de Haller
<i>Laserpitium latifolium</i> L.	Laser à larges feuilles
<i>Lilium martagon</i> L.	Lis martagon
<i>Linum alpinum</i> Jacq.	Lin des Alpes
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé
<i>Meum athamanticum</i> Jacq.	Fenouil des Alpes
<i>Nardus stricta</i> L.	Nard raide
<i>Onobrychis montana</i> D. C.	Sainfoin des montagnes
<i>Orchis mascula</i> L.	Orchis mâle
<i>Paradisea liliastrum</i> (L.) Bertol.	Lis de Saint Bruno
<i>Phyteuma betonicifolium</i> Vill.	Raiponce à feuilles de bétoine
<i>Plantago maritima</i> L. <i>serpentina</i> (All.) Arcangeli	Plantain serpent
<i>Polygonum viviparum</i> L.	Renouée vivipare
<i>Potentilla crantzii</i> (Crantz) G. Beck	Potentille de Crantz
<i>Pulmonaria angustifolia</i> L.	Pulmonaire à feuilles étroites
<i>Pulsatilla alpina</i> (L.) Delarbre alpina	Pulsatille des Alpes
<i>Pulsatilla vernalis</i> (L.) Miller	Pulsatille vernale
<i>Ranunculus montanus</i> Willd.	Renoncule des montagnes
<i>Rumex acetosa</i> L.	Rumex oseille
<i>Senecio doronicum</i> L.	Séneçon doronic
<i>Silene nutans</i> L.	Silène penché
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke <i>vulgaris</i>	Silène enflé
<i>Thymus pulegioides</i> L.	Thym pouliot
<i>Trifolium alpestre</i> L.	Trèfle alpestre
<i>Trifolium alpinum</i> L.	Trèfle alpin
<i>Trifolium montanum</i> L.	Trèfle des montagnes
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés
<i>Veronica allionii</i> Vill.	Véronique d'Aillioni

**Espèces herbacées des faciès plus frais :**

*Anemone narcissifolia* L.  
*Anthriscus sylvestris* (L.) Hoffm.  
*Briza media* L.  
*Centaurea montana* L.  
*Epilobium angustifolium* L.  
*Galium boreale* L.  
*Gentiana lutea* L.  
*Geranium sylvaticum* L.  
*Poa chaixii* All.  
*Polygonum bistorta* L.  
*Veratrum album* L.  
*Veronica chamaedrys* L.

Anémone à feuilles de narcisse  
 Persil sauvage  
 Brize intermédiaire – Amourette  
 Centaurée des montagnes  
 Laurier de Saint Antoine  
 Gaillet boréal  
 Grande gentiane – Gentiane jaune  
 Géranium des bois  
 Pâturin de Chaix  
 Renouée bistorte  
 Vérateur blanc  
 Véronique petit chêne

Sur le "plateau" du Fournet on observe un cortège d'espèces à affinités plus xérophiles :

*Biscutella laevigata* L.  
*Euphorbia cyparissias* L.  
*Festuca laevigata* Gaudin  
*Scleranthus perennis* L.  
*Sedum anacampseros* L.  
*Sempervivum arachnoïdeum* L.  
*Sempervivum montanum* L.  
*Thymus pulegioides* L.

Biscutelle lisse — Lunetière  
 Euphorbe à feuilles de cyprès  
 Fétuque lisse – Fétuque ovine  
 Scléranthe vivace  
 Orpin bleu  
 Joubarbe à toile d'araignée  
 Joubarbe des montagnes  
 Thym pouliot



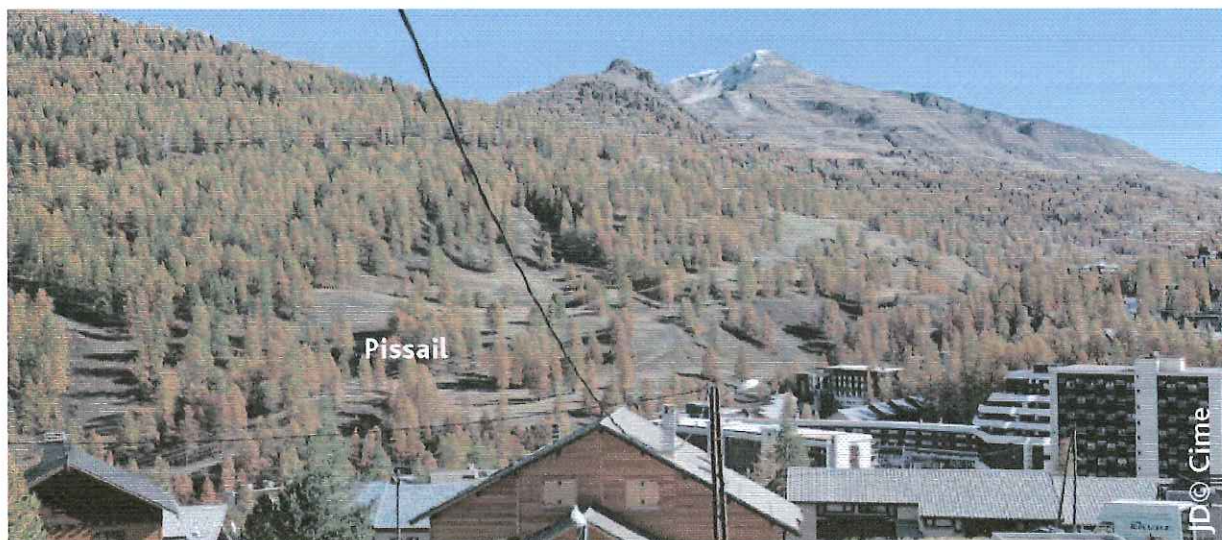
Sur le secteur des Filières on observe le même type de pelouse à queyrel enrichie d'espèces qui témoignent de conditions plus fraîches :

*Allium schoenoprasum* L.  
*Anemone narcissifolia* L.  
*Blysmus compressus* (L.) Panzer  
*Briza media* L.  
*Carex flacca* Schreber *claviformis* (Hoppe) Degen.  
*Centaurea montana* L.  
*Colchicum autumnale* L.  
*Deschampsia cespitosa* (L.) P. Beauv.  
*Euphorbia dulcis* L.  
*Galium boreale* L.  
*Gentiana lutea* L.  
*Geranium sylvaticum* L.  
*Geum rivale* L.  
*Heracleum sphondylium* L.  
*Lathyrus pratensis* L.  
*Narcissus poeticus* L.  
*Ornithogalum umbellatum* L.  
*Pedicularis foliosa* L.

Ciboulette  
 Anémone à feuilles de narcisse  
 Souchet comprimé  
 Brize intermédiaire – Amourette  
 Laïche glauque  
 Centaurée des montagnes  
 Colchique d'automne  
 Canche cespiteuse  
 Euphorbe douce  
 Gaillet boréal  
 Grande gentiane – Gentiane jaune  
 Géranium des bois  
 Benoîte des ruisseaux  
 Grande berce  
 Gesse des prés  
 Narcisse des poètes  
 Dame-d'onze-heures  
 Pédiculaire feuillue

*Peucedanum ostruthium* (L.) Koch  
*Pimpinella major* (L.) Hudson  
*Polygonum bistorta* L.  
*Potentilla erecta* (L.) Räuschel  
*Ranunculus nemorosus* DC.  
*Trisetum flavescens* (L.) P. Beauv.  
*Veratrum album* L.  
*Veronica chamaedrys* L.  
*Vicia cracca* L.

Impéatoire — Benjoin  
 Grand boucage  
 Renouée bistorte  
 Potentille tormentille  
 Renoncule des bois  
 Avoine jaunâtre  
 Vératre blanc  
 Véronique petit chêne  
 Vesce cracca



Sur le secteur de Pissail, la pente est un peu plus soutenue le mélezein plus présent et la pelouse à queyrel bien que présente n'est de fait jamais dominante.

#### Espèces ligneuses :

*Cotoneaster nebrodensis* (Guss.) C. Koch  
*Juniperus communis* L. *nana* Syme  
*Larix decidua* Miller  
*Pinus cembra* L.  
*Rosa pimpinellifolia* L.  
*Rubus idaeus* L.

Cotonéaster cotonneux  
 Genévrier nain  
 Mélèze  
 Cembro — Arolle  
 Rosier pimprenelle  
 Framboisier

#### Espèces herbacées :

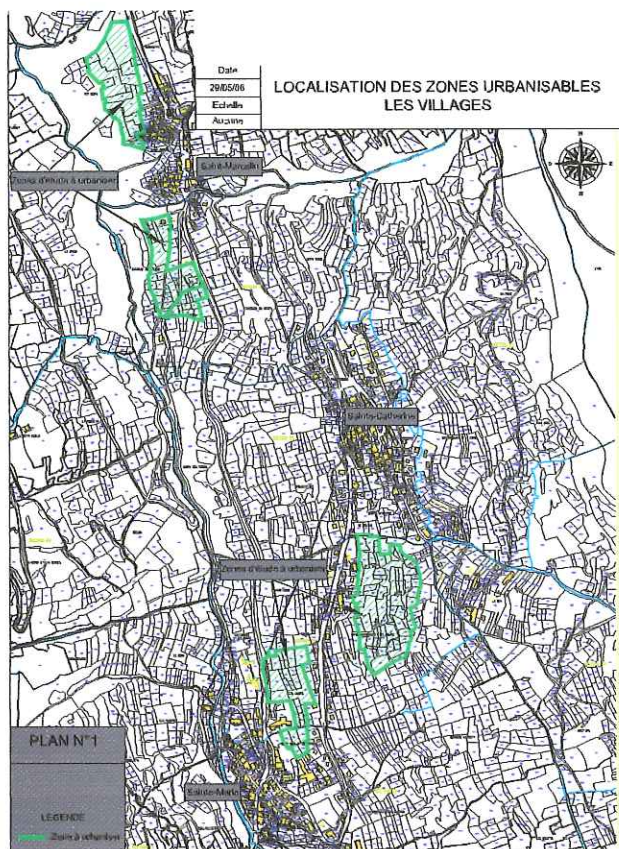
*Achillea millefolium* L.  
*Anemone narcissifolia* L.  
*Anthriscus sylvestris* (L.) Hoffm.  
*Arnica montana* L.  
*Asphodelus albus* Miller *albus*  
*Astragalus danicus* Retz.  
*Biscutella laevigata* L.  
*Brachypodium pinnatum* (L.) P. Beauv.  
*Briza media* L.  
*Bupleurum ranunculoïdes* L.  
*Campanula scheuchzeri* Vill.  
*Carlina acaulis* L.  
*Carum carvi* L.  
*Centaurea uniflora* Turra *uniflora*  
*Colchicum autumnale* L.  
*Crepis bocconei* P.D. Sell  
*Cruciata glabra* (L.) Ehrend.  
*Dactylis glomerata* L.  
*Deschampsia flexuosa* (L.) Trin.  
*Dianthus pavonius* Tausch

Achillée millefeuille  
 Anémone à feuilles de narcisse  
 Persil sauvage  
 Arnica des montagnes  
 Asphodèle blanc  
 Astragale du Danemark  
 Biscutelle lisse — Lunetière  
 Brachypode penné  
 Brize intermédiaire – Amourette  
 Buplèvre fausse renoncule  
 Campanule de Scheuchzer  
 Baromètre  
 Carvi — Cumin des près  
 Centaurée uniflore  
 Colchique d'automne  
 Crépide des montagnes  
 Croisette du printemps  
 Dactyle aggloméré  
 Canche flexueuse  
 Caillet négligé

*Epilobium angustifolium* L.  
*Festuca nigrescens* Lam.  
*Festuca paniculata* (L.) Schinz & Thell.  
*Galium boreale* L.  
*Galium mollugo* L.  
*Galium verum* L.  
*Gentiana lutea* L.  
*Geranium sylvaticum* L.  
*Heracleum sphondylium* L.  
*Hieracium pilosella* L.  
*Hieracium villosum* Jacq.  
*Knautia arvensis* (L.) Coulter  
*Laserpitium halleri* Crantz  
*Laserpitium latifolium* L.  
*Lathyrus heterophyllus* L.  
*Lathyrus pratensis* L.  
*Leontodon hispidus* L.  
*Leucanthemum vulgare* Lam.  
*Linum alpinum* Jacq.  
*Lotus corniculatus* L.  
*Meum athamanticum* Jacq.  
*Myosotis alpestris* F.W. Schmidt  
*Nardus stricta* L.  
*Onobrychis montana* DC.  
*Ornithogalum umbellatum* L.  
*Pedicularis gyroflexa* Vill. in Chaix  
*Phleum alpinum* L. *rhaeticum* Humphries  
*Plantago media* L.  
*Plantago maritima* L. *serpentina* (All.) Arcangeli  
*Poa alpina* L.  
*Polygonum bistorta* L.  
*Polygonum viviparum* L.  
*Potentilla grandiflora* L.  
*Pulsatilla alpina* (L.) Delarbre alpina  
*Ranunculus acris* L.  
*Rhinanthus alectorolophus* (Scop.) Pollich  
*Rumex acetosa* L.  
*Salvia pratensis* L.  
*Silene nutans* L.  
*Taraxacum officinale* Weber  
*Thymus pulegioides* L.  
*Tragopogon pratensis* L.  
*Trifolium alpestre* L.  
*Trifolium alpinum* L.  
*Trifolium montanum* L.  
*Trifolium pratense* L.  
*Trisetum flavescens* (L.) P. Beauv.  
*Veratrum album* L.  
*Vicia cracca* L.

Laurier de Saint Antoine  
 Fétuque noirâtre  
 Fétuque paniculée — Queyrel  
 Gaillet boréal  
 Gaillet mollugine  
 Gaillet vrai — Gaillet jaune  
 Gentiane jaune  
 Géranium des bois  
 Grande berce  
 Épervière piloselle  
 Épervière velue  
 Knautie des champs  
 Laser de Haller  
 Laser à larges feuilles  
 Gesse à feuilles dissemblables  
 Gesse des prés  
 Liondent hispide  
 Grande marguerite  
 Lin des Alpes  
 Lotier corniculé  
 Fenouil des Alpes  
 Myosotis des Alpes  
 Nard raide  
 Sainfoin des montagnes  
 Ornithogale en ombelle  
 Pédiculaire arquée  
 Fléole des Alpes  
 Plantain intermédiaire  
 Plantain serpentin  
 Pâturin des Alpes  
 Renouée bistorte  
 Renouée vivipare  
 Potentille à grandes fleurs  
 Pulsatille des Alpes  
 Renoncule âcre — Bouton d'or  
 Rhinanthé crête-de-coq  
 Rumex oseille  
 Sauge des prés  
 Silène penché  
 Pissenlit officinal  
 Thym pouliot — Serpolet  
 Salsifis des prés  
 Trèfle alpestre  
 Trèfle alpin  
 Trèfle des montagnes  
 Trèfle des prés  
 Avoine jaunâtre  
 Vétrate blanc  
 Vesce cracca

## 2.3 Les hameaux



Les orientations du PADD pour les hameaux ont défini l'ouverture à l'urbanisation de quatre nouvelles zones AU (COS de 0,4 dont servitudes et voiries):

### **Sainte Marie :**

2,2 ha sur la zone AU "Les Juants" pour de l'habitat individuel soit de 7 040 à 8 800 m<sup>2</sup> de SHON.

### **Sainte Catherine :**

4,5 ha en zone AU à vocation d'habitat individuel soit de 14 400 à 18 000 m<sup>2</sup> de SHON.

### **Saint Marcellin :**

2,7 ha de zone AU à vocation d'habitat individuel soit de 8 640 à 10 800 m<sup>2</sup> de SHON.

2,36 ha pour la zone AU de "Chabaude "à vocation d'habitat individuel soit de 7 552 à 9 440 m<sup>2</sup> de SHON.

## Milieu naturel

### **Sainte Marie :**

Ce hameau, chef-lieu de Vars, présente un habitat ancien regroupé et quelques maisons individuelles dispersées, en particulier le long de la route joignant Sainte-Marie aux Juants, site retenu pour l'extension de l'urbanisation.

Le recouvrement végétal correspond pour partie à des parcelles encore fauchées — milieu dominant — qui montrent une bonne diversité floristique, d'autant plus forte que la fumure est réduite et la fauche tardive.

### Espèces herbacées :

<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille
<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostide commune
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	Cerfeuil sauvage
<i>Astrantia major</i> L.	Grande astrance
<i>Campanula rhomboïdalis</i> L.	Campanule à feuilles en losange
<i>Centaurea montana</i> L.	Centaurée des montagnes
<i>Chenopodium bonus-henricus</i> L.	Épinard sauvage – Chénopode bon Henri
<i>Colchicum autumnale</i> L.	Colchique d'automne
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P. Beauv.	Canche cespiteuse
<i>Festuca nigrescens</i> Lam.	Fétuque noirâtre
<i>Festuca paniculata</i> (L.) Schinz & Thell.	Fétuque paniculée — Queyrel
<i>Festuca rubra</i> L.	Fétuque rouge
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine-des-prés

<i>Galium pumilum</i> Murray	Gaillet nain
<i>Gentiana lutea</i> L.	Gentiane jaune
<i>Geranium sylvaticum</i> L.	Géranium des bois
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Grande berce
<i>Laserpitium latifolium</i> L.	Laser à larges feuilles
<i>Leontodon hispidus</i> L.	Liondent hispide
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé
<i>Meum athamanticum</i> Jacq.	Fenouil des Alpes
<i>Phleum alpinum</i> L. <i>rhaeticum</i> Humphr.	Fléole alpine
<i>Plantago serpentina</i> All.	Plantain serpent
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés
<i>Polygonum bistorta</i> L.	Renouée bistorte
<i>Potentilla crantzii</i> (Crantz) Beck	Potentille de Crantz
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke <i>vulgaris</i>	Silène enflé
<i>Trifolium montanum</i> L.	Trèfle des montagnes
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P. Beauv.	Trisète doré – Avoine jaunâtre

### Sainte Catherine :

Ce hameau, occupe un replat de versant exposé à l'ouest et présente comme Sainte Marie un habitat ancien regroupé et quelques maisons individuelles dispersées, en particulier le long de la route joignant Sainte-Catherine aux Juants.



JD© Cime

Le recouvrement végétal correspond également à des parcelles encore fauchées — milieu dominant — qui montrent une association prairiale dominée par l'avoine dorée — *Trisetum flavescens*, le dactyle — *Dactylis glomerata*, le sain-foin — *Onobrychis viciifolia*, le trèfle des prés — *Trifolium pratense*, le géranium des bois — *Geranium sylvaticum*, le pâturin des prés — *Poa pratensis*, la fétuque rouge — *Festuca rubra*, la renouée bistorte — *Polygonum bistorta*, le lotier corniculé — *Lotus corniculatus*.

### **Saint Marcellin :**

Ce hameau, présente également un habitat ancien regroupé et quelques maisons individuelles dispersées.

Le recouvrement végétal à ses abords correspond à des parcelles agricoles sur le replat autour du hameau, à des reboisements de résineux (mélèzes) en « timbres-poste » et à d'anciennes terrasses à végétation sèche sur le versant le surmontant.

Les pâtures en voie d'abandon qui forment le support des zones à urbaniser et correspondent à d'anciens prés de fauche, reconvertis en pâturages. On y retrouve ainsi beaucoup des espèces des prairies de fauche, avec en particulier le développement du trèfle rampant — *Trifolium repens*, de l'achillée millefeuille — *Achillea millefolium*, de la sauge des prés — *Salvia pratensis*, du plantain intermédiaire — *Plantago media*, de l'épervière piloselle — *Hieracium pilosella*.

Quelques arbustes envahissants sont présents : le Prunellier — *Prunus spinosa*, le rosier des chiens — *Rosa canina*, l'épine-vinette — *Berberis vulgaris*, l'aubépine — *Crataegus monogyna*.

# **3**

## **PRÉSENTATION DES MOTIFS QUI ONT JUSTIFIÉ LES CHOIX DE LA COMMUNE**



## 3.1 Orientations du PADD

La collectivité au cours de l'élaboration de son PLU s'est prononcée sur les principes suivants pour définir les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable — PADD :

- Maîtrise de l'extension vers le col
- Permettre au bourg de Sainte Marie de devenir une vraie station
- Valoriser les centres villages existants
- Préserver l'espace, l'eau, les paysages en évitant la « pollution » visuelle par les différentes extensions proposées.
- Préserver la continuité du développement
- Atteindre 30 000 lits touristiques en situation « Vars achevée », à travers le développement avec Crévoux
- Adapter la station d'épuration (capacité actuelle = 23 000 EH) en partenariat avec la Communauté de Commune du Guillestrois.

### **Création de 10 000 lits touristiques :**

Pour atteindre l'objectif de 30 000 lits à terme (vingt prochaines années) soit environ 10 000 lits supplémentaires et environ 100 000 m<sup>2</sup> shon s'est posé le problème du choix des modalités de réalisation et des sites de développement à retenir.

- Optimiser l'occupation des zones urbaines U (en particulier aux Claux) par requalification, réhabilitation et densification maîtrisée
- Prévoir des zones AU — à urbaniser — dans le cadre du PLU en extension de l'urbanisation actuelle par la requalification des zones NA existantes au POS et par la création de nouvelles zones AU en continuité avec la trame urbaine existante.
- Développement des villages en termes d'hébergement touristique.

L'optimisation de l'occupation des zones urbaines U actuelle par requalification, réha-

## 3.2 Analyse des sites de développement

bilitation et densification maîtrisée et le développement des villages n'a pas posé de problème particulier dans la mesure où la densification des zones déjà urbanisées est fortement recommandée par la Loi SRU.

Cette dernière autorise d'ailleurs le redécoupage d'un terrain après la première construction, avec application du cos sur la nouvelle parcelle pour faciliter la densification et limiter la consommation d'espaces. L'article L 123-1-1 du Code de l'urbanisme permettant de veiller à la préservation des chalets existants en donnant la possibilité de geler ce mécanisme pendant 10 ans.

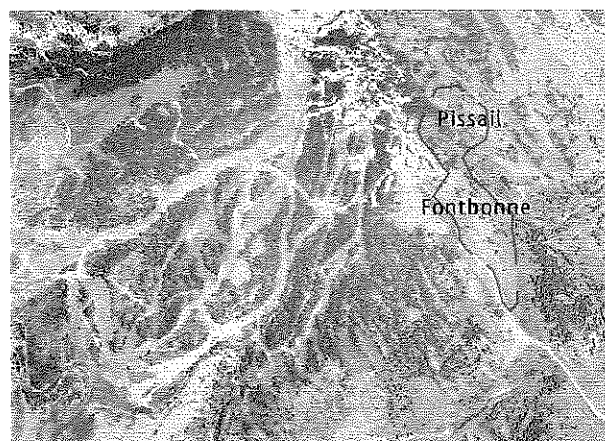
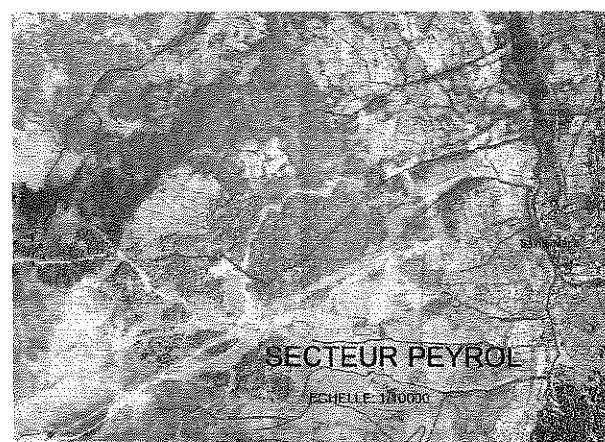
En revanche l'extension des zones AU par reprise des zones NA du POS ou la création de nouvelles zones AU et en particulier avec la création d'un site indépendant du bâti actuel « Vars 2000 » a fait l'objet d'une analyse avantages/inconvénient tant sur les plans fonctionnels qu'environnementaux.

Trois sites ont été reconnus pendant l'élaboration du PADD pour ce renforcement urbain :

➔ Le site de « Pré-More » au cœur des pistes et du domaine skiable qui permettrait de créer une station d'altitude en relation avec l'extension du domaine vers Crévoux. Ce site concerne des espaces largement anthropisés par la mise en place des équipements et des aménagements du domaine skiable et ne présente pas d'enjeux environnementaux. En revanche il nécessite des aménagements de desserte coûteux pour le franchissement des pistes de ski.

➔ Le site de « Peyrol » au-dessus du village de Sainte Marie dans un secteur de fort enneigement. Sur ce secteur également on ne relève pas d'enjeux environnementaux. Ce secteur très à l'écart des autres villages impose une voirie de 9 km.

➔ Le site de « Fontbonne-Filières-Pissail » en extension naturelle au Sud de la station des Claux. Le secteur de Fontbonne a fait l'objet en 2006 d'une validation par une procédure UTN. Cette demande a permis de mettre en évidence l'absence d'enjeux environnementaux dans l'enveloppe retenue pour Fontbonne. La zone de Filières-Pissail impose un franchissement du Chagne mais ne présente pas elle non plus d'enjeux environnementaux autres que paysagers.



### 3.3 Choix retenus

Après analyse la collectivité a retenu les orientations suivantes dans son projet de PLU :

- Abandon des secteurs de Peyrol et de Pré-More dans le cadre du PADD.
- Classement du secteur de Fontbonne-Fournet en zone AU, en prolongement de l'opération de la ZAC du Fournet et des zones NA existantes et en partie aval, de part et d'autre, du Chagne (secteur de Filières).
- Classement du secteur du Pissail en AU.
- Réduction de la zone INAbz (qui sera classée en AU) à l'emprise des bâtiments Pierre & Vacances et de leurs abords sans prolongement de l'urbanisation sur les terrains communaux en amont.
- Densification des hameaux.

# 4

**MESURES ENVISAGÉES  
POUR ÉVITER, RÉDUIRE  
ET SI POSSIBLE COMPENSER  
LES CONSÉQUENCES DU PLU**

## 4.1 Aménagement de Fontbonne-Filières-Pissail

### **Enjeux environnementaux:**

Les analyses de ces sites ont montré qu'ils ne présentent pas d'association phytosociologique remarquable ou exceptionnelle.

Toutefois il faudra s'attacher au maintien maximal des milieux ouverts (pâturage) sur le versant exposé à l'est et au maintien d'une ambiance boisée (mélezein clair) en ubac.

### **Enjeux paysagers:**

L'alvéole de Fontbonne bénéficie d'une grande autonomie visuelle avec le reste de la station des Claux. Cette configuration liée à la morphologie permet de créer un « quartier » en discontinuité avec la trame bâtie existante et cette autonomie doit permettre d'imposer une cohérence nouvelle — appuyée sur la tradition queyrassine — en matière d'organisation du bâti et de principes architecturaux.

Il est ainsi souhaitable — par économie du foncier — de privilégier l'étagement dans la pente, l'homogénéité des bâtiments tant dans leurs formes que leurs toitures ou leurs façades, avec un recours au bois réservé pour les parties supérieures des immeubles.

## 4.2 Densification des hameaux

### **Enjeux environnementaux:**

Les sites retenus pour la densification des hameaux ne présentent pas d'association phytosociologique remarquable ou exceptionnelle.

Pour tous les sites, il faudra s'attacher à l'occasion de cette ouverture à l'urbanisation à favoriser le maintien des milieux ouverts (pâturage) autour des hameaux et à limiter les risques de fermeture dans les anciennes terrasses en luttant contre l'embroussaillage par le pâturage ou par un débroussaillage mécanique sur le plat des parcelles. En revanche il convient d'assurer la conservation des ligneux arbustifs sur les talus (protection contre l'érosion, diversité biologique) entre les parcelles.

Pour Sainte Catherine à procéder à l'entretien des écoulements d'eau sous le hameau par une remise en état de canaux d'irrigation.

Pour Saint Marcellin à veiller au maintien des talwegs boisés (corridors écologiques éventuels, protection contre l'érosion) et à favoriser le boisement naturel dans la partie supérieure de la Combe de l'Église.

**5**

**RÉSUMÉ NON TECHNIQUE**

Cette note présente successivement le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les raisons environnementales des choix de la commune et les mesures envisageables pour limiter les impacts de celui-ci sur l'environnement et la santé.

L'attention des lecteurs est attirée sur le fait que cette note constitue un résumé non technique du rapport environnemental précédent auquel il convient de se référer pour répondre à toute question particulière.

Les Plans Locaux d'Urbanisme — PLU — issus des lois Solidarité et Renouveau Urbains et Urbanisme et Habitat, sont des outils de planification stratégique à l'échelle d'une commune. La directive européenne de 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes a été transcrite en droit français et soumet ces PLU à l'évaluation environnementale.

Cette évaluation concerne les milieux naturels présents sur ce vaste territoire de montagne et s'est attachée outre leur description à signaler les enjeux qu'ils revêtent.

Cet état initial a permis à la collectivité — une fois ciblés les objectifs du PADD, à savoir permettre de porter à terme la capacité en lits touristiques à 30 000 — d'analyser les espaces susceptibles de permettre l'accueil de près de 100 000 m<sup>2</sup> shon et d'en faire une sélection.

La collectivité a ainsi décidé d'une part de renforcer l'occupation des zones urbaines U actuelles — Claux et villages — par requalification, réhabilitation et densification maîtrisée et d'autre part de classer le secteur de Fontbonne en zone AU, en prolongement des zones NA existantes et en partie aval, de part et d'autre, du Chagne (secteur des Filières et du Pissail).

Ces choix d'urbanisation en densification ou en continuité du bâti existant permettent de limiter la consommation d'espaces comme le recommande la Loi SRU et de préserver les espaces les plus remarquables du territoire communal situés dans le secteur du col de Vars.

# 6

## EXPOSÉ MÉTHODOLOGIQUE



Cette évaluation n'a pas pour objet de réaliser une étude exhaustive et détaillée des composantes environnementales du vaste territoire communal Varsinc (9 220 hectares) mais de mettre en évidence les principales spécificités que l'on y peut rencontrer afin d'en déterminer les secteurs porteurs d'enjeux environnementaux.

Elle a été conduite par Cime de façon à identifier, à qualifier les enjeux environnementaux et les sensibilités de ce territoire avec une vérification plus poussée une fois connus les orientations du PADD et les choix de la commune des zones retenues pour l'accueil des urbanisations futures inscrites au PLU.

Ce type d'approche permet l'intégration — dès la conception du projet de PLU — des contraintes environnementales des différents secteurs du territoire communal et des mesures de réduction à même d'assurer par la suite d'une incidence minimale tant sur le plan de l'environnement naturel (biotique et abiotique) que sur celui du paysage.

Les éléments d'analyse de cette étude, élaborée par Jacques Dupuy assisté d'Olivier Senn proviennent :

- D'un contrôle de l'occupation du sol basée sur l'interprétation de photographies aériennes « fausse couleur » et de visites botaniques sur sites (O. Senn, J. Dupuy) au cours des périodes vernale, estivale et automnale.
- De différentes visites de terrain antérieures menées par Cime (UTN, inventaire floristique),
- D'une recherche bibliographique et documentaire, dont en particulier les travaux de P. Ozenda (Végétation des Alpes Sud — Occidentales — Notice détaillée des cartes 60, 61, 67, 68,75 — CNRS 1981) et de A. Lavagne (La végétation du Queyras, Phytosociologie et Cartographie — revue Biologie — Écologie méditerranéenne — tome X — 1983) du (fond documentaire Cime) consultés pour confrontation des relevés.

La synthèse de tous ces éléments d'information a ensuite permis de cerner le niveau des contraintes, d'estimer les atteintes probables et potentielles et de définir des mesures d'accompagnement et de réduction à adopter.